

Compte-rendu 28 juin 2023

Date de la convocation : 23 juin 2023

Présents : ANJARRY Gérard, ARNAUD Sylvie, VIDAL Alain, BRINGER Christophe, PLO Roger, GARCIA Adrien, ROCHEDY Fabien, LARGIER Dominique, LHERBIER-CLAIR Emilie

Absent : COLONNA Philippe

- **Recrutement de trois agents contractuels**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de recruter :

- 1 agent à temps non complet de 26/35^{ème} au SMIC à compter du 26 juin 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 pour une durée de 6 mois en contrat PEC en qualité d'employé communal polyvalent
- 1 agent contractuel à temps non complet de 15 heures hebdomadaire et d'indice majoré 343 du 1^{er} juillet 2023 au 31 août 2023 pour accroissement saisonnier d'activité en qualité d'employé communal polyvalent
- 1 agent à temps non complet de 26/35^{ème} et d'indice brut 382, indice majoré 353 du 8 juillet 2023 jusqu'au 8 janvier 2024 en qualité d'employé communal polyvalent

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats et l'ensemble des pièces relatives à ces contrats.

- **Recrutement d'un emploi saisonnier de surveillant de baignade au Lac du Bouchet**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'au vu de la jurisprudence, la mise en place d'une baignade surveillée au Lac du Bouchet, incombe à la Commune du Bouchet St Nicolas.

Il convient de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité. Au vu de la mission qui lui sera confié, il convient de créer ce poste de catégorie B au grade d'éducateurs des activités physiques et sportives 1^{er} grade indice brut 354, indice majoré 332 du 11 juillet 2023 au 27 juillet 2023.

Après en délibéré Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat et l'ensemble des pièces relatives à cette demande.

- **Maintien école publique**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les échanges récents avec l'inspection académique concernant l'école publique de la commune. Des difficultés sont à souligner concernant son fonctionnement cette année, notamment plusieurs arrêts maladies des enseignants durant l'année scolaire écoulée.

A la demande de l'inspection académique, une réunion a été organisée ce mardi 27 juin 2023 en présence de Madame Maya LENTIN (inspectrice de la circonscription du Puy), Messieurs Alain VIDAL, Christophe BRINGER et Fabien ROCHEDY, Madame Sylvie ARNAUD (représentants du Conseil Municipal de la Commune), Madame Delphine THELLEIRE (Directrice de l'école) ainsi que des parents d'élève. Celle-ci a été l'occasion de dresser le bilan de l'année scolaire 2022-2023. Certains dysfonctionnements sont à souligner (manque discipline, comportement de certains enfants et parents...). L'inspectrice indique qu'elle fera son possible pour trouver un remplaçant à la rentrée scolaire 2023/2024 sur le poste de la classe des grands.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir eu écho d'une potentielle fermeture de l'école. Le conseil municipal a récemment engagé de nombreux travaux d'aménagement (menuiseries extérieures, ravalement de façade, véranda pour l'accueil des enfants). D'autres travaux sont programmés cet été (crépis du préau, aménagements extérieurs). Ceux-ci représentent un investissement de l'ordre de 120 000 € HT. De plus l'école accueille une trentaine d'enfants dont certains de la commune de Saint-Haon.

Où cet exposé, le conseil municipal délibère à l'unanimité pour le maintien du Bouchet-Saint-Nicolas. Les élus tiennent à l'école qui est le poumon de la commune. Le Conseil municipal va notamment mettre en œuvre une démarche partenariale avec la MSA de la Haute-Loire (dans le cadre de la contractualisation avec la Communauté de Communes du Pays de Cayres Pradelles) de manière à améliorer la situation.

- **Travaux école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de voiries communales prévus cette année 2023 (VC 9 et VC8). Ces travaux font d'ailleurs l'objet de subventions au titre de la DETR et du Fonds 199.

Il présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise EUROVIA pour de l'enrobé à chaud. Celui-ci s'élève à 18 897,40 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis présenté
- Autorise Monsieur le Maire à engager ces travaux après la période estivale
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

- **Travaux école**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux réalisés à l'école (construction d'une véranda, décrépiage et jointage des façades, remplacement des menuiseries, toiture). Ces travaux font d'ailleurs l'objet de subventions au titre de la DETR et du Bonus Relance de la Région. Les travaux restant à réaliser correspondent à la réfection du crépi du préau ainsi que des aménagements extérieurs.

L'école étant fermée durant la période estivale, les travaux de réfection du crépi peuvent être réalisés. Il présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise PRODECO. Celui-ci s'élève à 9 510,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le devis présenté
- Autorise Monsieur le Maire à engager ces travaux durant la période estivale
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

- **Réalisation d'un forage d'essai sur la Commune de Saint-Haon (Le Monteil/Escublac)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avancement de la réflexion sur la sécurisation en eau potable de la commune. Le projet d'interconnexion avec la commune de Saint-Haon avance et un forage d'essai, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité, est à l'étude. Ce forage permettra notamment de vérifier les capacités de la nappe souterraine de ce secteur. Ces travaux sont notamment engagés dans le cadre de la prise de compétence future de l'intercommunalité, en matière d'alimentation en eau potable (prévue au 1^{er} janvier 2026).

Ces travaux devraient être financés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le lancement de ces travaux par l'intercommunalité.